



Pôle Attractivité et Aménagement
Service Mobilités
Natacha ROLLOT
Tel 04 66 89 77 41
email : n.rollot@gardrhodanien.fr

Monsieur le Maire de Saint-Gervais
54 route de Barjac
30200 Saint-Gervais

A Bagnols-sur-Cèze, le 5 octobre 2023

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception - LRAR n° 2C17679454805

Nos réf : JCR/YR/NR 2023-25

Objet : Avis du SCoT du Gard rhodanien sur le projet arrêté du PLU de Saint-Gervais

Reçu en mairie le
12 OCT. 2023

Monsieur le Maire,

Par délibération en date du 29 juin 2023, vous avez arrêté votre projet d'élaboration du P.L.U. Par courrier réceptionné en date du 12 juillet 2023, vous avez saisi pour avis la communauté d'agglomération du Gard rhodanien en tant qu'EPCI en charge de l'élaboration du SCoT du Gard rhodanien.

Le projet de PLU a été analysé de manière détaillée et l'analyse porte sur l'ensemble des orientations du SCoT du Gard rhodanien.

L'examen du projet apporte certaines observations ci-dessous,

- **Cycle** - Avis favorable

Le projet de relier le village de Saint-Gervais à Bagnols-sur-Cèze correspond au projet de l'Agglomération.

- **Transport en commun**

Le réseau UGGO est présent sur la commune de Saint-Gervais, par le transport scolaire, utilisable par l'ensemble de la population. Pour ce faire, il y a deux rotations le matin et trois le soir.

La ligne régulière 14 est gratuite depuis l'été 2023. Ce service bénéficie d'une saisonnalité, à savoir plus de rotations du 1er avril au 30 septembre. Ces horaires permettent une correspondance avec le TER.



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

CS20190 • 30205 Bagnols-sur-Cèze Cedex • Tél. : 04 66 79 01 02 • Fax : 04 66 79 33 50

gardrhodanien.fr

- **Le rail**

Les EGRIM ont permis d'aboutir à la réouverture de la Rive Droite du Rhône, et ce depuis le 28 août 2022.

Le cadencement des horaires proposés va monter en puissance pour atteindre les horaires cibles d'ici 2025/2026. De plus, une nouvelle gare réouvrira à cette date-là, celle de Laudun-L'Ardoise.

Nous vous invitons à insérer dans votre projet de PLU la carte du réseau de transport jointe au présent courrier.

Après un examen du projet, la communauté d'agglomération du Gard rhodanien émet un **avis favorable** à votre projet. Cet avis s'exprime par un rapport de compatibilité du projet arrêté avec celui de la Mobilité de l'Agglomération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

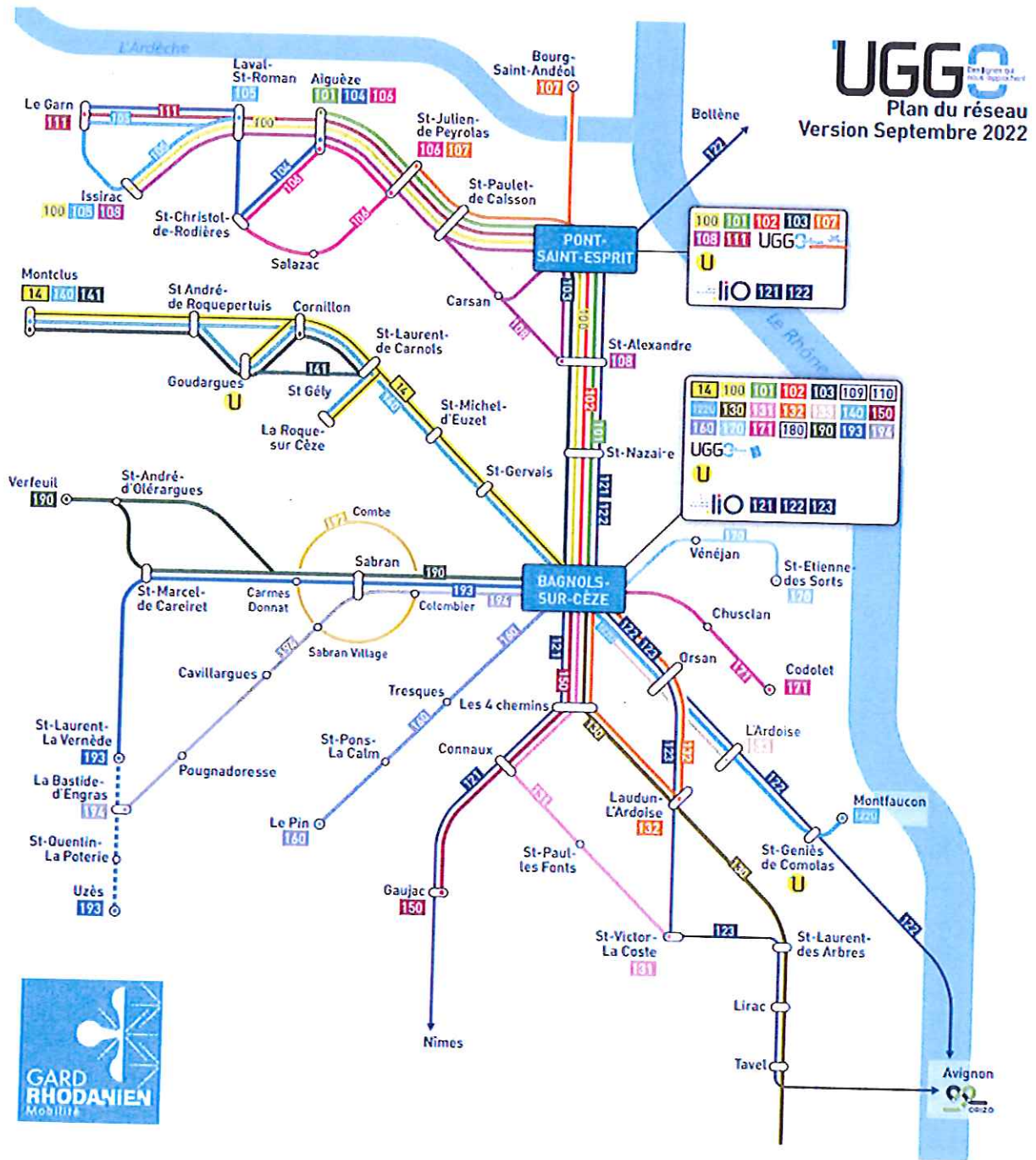
Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

CS20190 • 30205 Bagnols-sur-Cèze Cedex • Tél. : 04 66 79 01 02 • Fax : 04 66 79 33 50

gardrhodanien.fr @ f y in



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

CS20190 • 30205 Bagnols-sur-Cèze Cedex • Tél. : 04 66 79 01 02 • Fax : 04 66 79 33 50

gardrhodanien.fr @ f y in

